

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 129 (2008)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mars 2008 à Grangeneuve

1) Souhails de bienvenue et ouverture de la 132^e assemblée de la SAR:

Le président Willy Debély ouvre la 132^e assemblée des délégués à 9 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous les invités, délégués et membres. Il excuse les personnes qui ne peuvent malheureusement pas assister à cette assemblée.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude Rossier, président de la fédération vaudoise; des membres de la FVA souhaiteraient une discussion à propos des finances de la SAR et d'une éventuelle baisse de la cotisation. Ces objets n'ayant pas été portés à l'ordre du jour, il demande que le comité étudie la question et fasse part de ses conclusions lors de la prochaine séance des présidents.

Le président donne la parole à M. Michel Curty, président de la fédération fribourgeoise d'apiculture, qui souhaite, avec sa verve, une cordiale bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour proposé dans la Revue Suisse d'Apiculture du mois de mars 2008 est accepté sans remarques.

2) Contrôle des pouvoirs:

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 61 délégués, 9 membres honoraires et 8 membres du comité.

Le président déclare la séance ouverte.

3) Désignation des scrutateurs:

Sont désignés: Mme Corinne Gabioud et MM. Georges Cosandey et Pierre Despond.



4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2007 :

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars 2007 est accepté sans remarques et à l'unanimité.

5) Rapport du Président :

Le président demande une minute de silence en souvenir des membres décédés.

Il présente ensuite le travail effectué durant l'année 2007 par le comité central qui s'est réuni à six reprises. Il explique que le comité s'est préoccupé – entre autres choses – de l'homologation de la streptomycine pour traiter les arbres fruitiers contre le feu bactérien (voir RSA, mars 2008, p. 24-27). Il a également désigné ses délégués dans le Groupe Abeilles mis sur pied par l'Office fédéral de l'agriculture dans le cadre de l'intégration de l'apiculture dans l'agriculture, suite de la motion Gadiet. Les membres SAR se sont engagés très activement. Les conclusions du rapport vont certainement déboucher sur une modification des structures apicoles suisses.

Il informe qu'un nouveau système de financement de la vulgarisation apicole a été mis en place au 1^{er} janvier 08.

Il salue l'engagement de toutes les personnes qui s'impliquent, notamment les inspecteurs, les moniteurs et les conseillers apicoles. Il félicite les participants au concours de ruchers et remercie toute l'équipe du Centre de recherches apicoles pour le travail réalisé et la bonne collaboration.



6) Adoption des rapports publiés dans le journal SAR :

Les rapports :

- du responsable de la vulgarisation et de l'élevage (François Juillard)
- du préposé aux assurances (Eric Marchand)
- du contrôleur du miel (Ulrich Zaugg)

sont acceptés à l'unanimité.

7) Finances :

7.1 comptes 2007 :

Les comptes 2007 préparés par le caissier Gilbert Butty ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2008. Ils sont l'objet de questions de MM. Croset et Léchaire ; le caissier y répond.

Les comptes 07 sont ensuite acceptés à la quasi-unanimité.

7.2 rapport des vérificateurs :

Le rapport des vérificateurs proposant à l'assemblée d'accepter les comptes 2007 a été publié dans la même revue que les comptes.

Le rapport des vérificateurs est accepté à la quasi-unanimité.

Pour l'exercice 2008, les sections Erguel-Prévôté, Franches-Montagnes et Genève sont désignées pour la vérification des comptes.

7.3 Budget 2008 :

Le budget 2008 a été publié dans la revue ; il est accepté à l'unanimité.

8) Concours de ruchers :

8.1 concours 2007 :

Erwin Noirat présente le concours de ruchers 2007 qui s'est déroulé dans la 12^e circonscription et qui a réuni six participants.

M. Pascal Nanchen reçoit la médaille de vermeil offerte par Agora, avec 142 points sur 150. Ce dernier remercie le jury pour l'attribution de cette médaille.

8.2 concours 2008 :

En 2008, la 9^e circonscription est concernée, soit les sections Gruyère, Veveyse, Glâne et Marly.



9. Adoption du règlement du concours de ruchers :

Les projets des nouveaux Règlement du concours de ruchers et Règlement d'application du concours de ruchers ont paru dans la revue SAR avec, en évidence, les modifications apportées. Le président ouvre la discussion.

Monsieur Gilbert Duruz propose de supprimer l'attribution de la médaille de vermeil qui ne fait que susciter des jalousies. Cette proposition est refusée à la quasi-unanimité.

Monsieur Pierre-André Bonzon propose, comme il l'avait fait dans le groupe de travail, de ne pas fixer de limite pour l'attribution de la médaille de vermeil. (art. 3 du Règlement du concours de ruchers). Une très large majorité accepte cette proposition.

Le président propose alors à l'assemblée d'adopter les deux règlements avec la modification citée ci-dessus. L'assemblée accepte les deux règlements à une très large majorité.

10) Renouvellement des mandats au CC de MM. Pierre Cleusix, Gilbert Butty et Philippe Treyvaud :

Les mandats sont renouvelés par applaudissement.

11) Honorariat :

Au nom des apiculteurs et éleveurs de la SAR, Monsieur François Juilland propose l'honorariat pour le Dr Charles Maquelin et au nom du comité, Monsieur Willy Debély propose Madame Brigitta Gadiant. Des applaudissements nourris saluent ces deux nouveaux membres honoraires de la SAR.

12) Confirmation du lieu de l'assemblée 2009 et organisation 2010 :

Le Valais accueillera l'assemblée des délégués le 14 mars 2009 et le canton de Vaud est pressenti pour 2010.

13) Divers et imprévus :

Monsieur Marc Léchaire souhaite connaître le nombre de membres de la SAR. Monsieur Gilbert Butty lui signale qu'il y avait 3070 membres au 31.12.07, soit une diminution de 77 membres en 2007.

Monsieur Jean-Paul Cochard souhaite que le successeur de Monsieur Anton Imdorf au CRA soit romand. Monsieur Jean-Daniel Charrière lui répond que le cahier des charges prévoit une excellente maîtrise du français... mais qu'il est très difficile de trouver quelqu'un en Suisse.

Monsieur Jean-Claude Rossier informe l'assemblée à propos des manifestations qui marqueront le centenaire de la Fédération Vaudoise d'Apiculture.

Madame Rose Aubry souhaite que les questions des membres soient adressées directement au membre du comité responsable ; d'autre part, elle demande le respect du délai pour la publication des articles et annonces, délai figurant toujours en page 3 de la revue.

La séance est levée à 10h25.

Le président passe ensuite la parole aux invités, soit Monsieur Hans-Jörg Ruegg, représentant de la FSSA et Monsieur Hans-Peter Fischer, représentant et président honoraire de la VDRB.

Monsieur Pascal Corminboeuf, président du Conseil d'Etat, retenu en dernière minute, est excusé.

Philippe Treyvaud, secrétaire remplaçant

**Monsieur le Président, Chers Collègues du comité,
Chers amis délégués,
Mesdames et Messieurs,**

J'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui, au nom de l'ensemble des apiculteurs et éleveurs de la SAR, M. le Dr Charles Maquelin en tant que nouveau membre d'honneur de la Société Romande d'Apiculture.

Charles Maquelin, notre chef technique de l'élevage, fut nommé à ce poste par le Liebefeld, en 1977, et cela sur demande de la SAR, présidée à l'époque par M. Adrien Paroz.

Il a pris ainsi la succession de M. Hans Schneider et il a assumé jusqu'à aujourd'hui la direction technique du groupement des moniteurs éleveurs de la SAR, et cela avec la compétence qu'on lui connaît.

Durant toutes ces années – environ 30 ans – il n'a eu de cesse de promouvoir l'abeille Carnica choisie par la SAR pour ses qualités multiples, abeille qu'il a toujours reconnue comme la mieux adaptée à la pratique de l'apiculture dans nos régions.

Il a pu constater, au fil des années, que le bilan de l'introduction de la Carnica est on ne peut plus positif, que ce soit par les qualités de cette abeille ou par sa large diffusion à travers la Romandie, voire au-delà.

Le sérieux du travail de sélection effectué sous la direction du Dr Maquelin n'est plus à démontrer: cela a déjà été fait, entre autres, par l'analyse génétique menée par Mme Soland en 2007, analyse qui a constaté que les lignées Carnica figurant au registre de la SAR affichaient une pureté de race avoisinant les 100%.

Merci M. Maquelin pour votre engagement au service des apiculteurs romands durant ces nombreuses années, merci pour votre disponibilité, merci pour les contacts chaleureux que nous avons pu nouer, merci pour le sérieux scientifique que vous avez apporté à l'élevage SAR!

Au moment où vous terminez votre mandat et transmettez le flambeau à Gabriele Soland, nous vous nommons membre d'honneur de la SAR, et, soyez-en certain, nous serons toujours très honorés par votre présence parmi nous.

Le responsable de la vulgarisation et de l'élevage SAR

François Juillard



Informations brèves

Le comité a pris acte, avec un très grand regret, de la démission du comité central d'Eric Marchand, vice-président et responsable du dicastère des assurances. Le président le remercie très chaleureusement pour tout le travail accompli au cours de ces années. Le comité a élu François Juilland à la vice-présidence; Erwin Noirat reprendra, à titre temporaire, le dicastère des assurances et Philippe Treyvaud siègera au comité de la FSSA. Eric Marchand conserve la présidence de la commission d'élevage et reste membre du Groupe Abeilles mis sur pied par l'OFAG.

Le comité a approuvé une proposition de modifications des tarifs du contrôle du miel qui tient compte à la fois des expériences effectuées en 2007 et des remarques recueillies. Les nouveaux tarifs seront publiés dans la revue de juin.

Le groupe de travail Abeilles est arrivé à la conclusion que les structures de l'apiculture suisse ne sont plus adaptées; l'OFAG arrive à la même conclusion. Un groupe de travail regroupant de manière paritaire des représentants de la VDRB, de la STA et de la SAR va être mis sur pied pour collaborer avec un expert à la formulation d'un projet. Le comité a désigné Eric Marchand et Philippe Treyvaud pour y participer.

Les prochains comités SAR auront lieu le 2 juin, le 6 septembre, le 8 novembre (avec les présidents de fédération) et le 26 janvier 09.

Le comité

Commission d'élevage SAR

Lors de la dernière réunion de la commission d'élevage, il a été décidé que les reines vendues par les éleveurs SAR et fécondées en stations «A» ou «B», devaient obligatoirement être accompagnées d'un certificat d'ascendance ad hoc.

Cette mesure est prise pour éviter de confondre ces reines produites par le groupement des moniteurs éleveurs, dont la valeur est maintenant reconnue officiellement, avec d'autres lignées produites dans des stations non protégées ou encore avec des reines produites en seconde fécondation, au rucher (F1).

Exigez le meilleur, exigez des reines certifiées, issues de croisements calculés scientifiquement:

Marchand Eric, président de la commission d'élevage



Commission d'élevage de la Société romande d'apiculture

CERTIFICAT D'ASCENDANCE

Reine carniolienne d'élevage sélectionnée

Certifié par l'éleveur:

Nom, prénom: _____

Tampon, signature: _____

Lieu, date: _____

Coordonnées techniques liées à votre reine carnica

Marque, pastille N°	Année naissance + couleur	Lignée
N°	20

Fille de (N° registre)	Fécondation nom de la station	Contrôle couvain lieu et date
N°

